

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE




Colombes
colombes.fr



Débat d'Orientations Budgétaires
Conseil Municipal du 6 mars 2025

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Le contexte économique	5
Le contexte international : un refroidissement mondial plus marqué pour les pays avancés	5
Conjoncture économiques française : une croissance faible et une inflation qui se stabilise	11
Le contexte financier et budgétaire : entre incertitude et résilience	14
Une santé financière préservée	15
Les grandes orientations du budget 2025 : malgré les difficultés, un budget ambitieux	21
Evolution des recettes de fonctionnement : Des anticipations difficiles dans un contexte économique et politique incertain	27
Evolution des dépenses de fonctionnement : des dépenses toujours sous tension	29
Les recettes d'investissement	29
Les dépenses d'investissement : un programme ambitieux pour redonner à Colombes son attractivité.....	30
Les budgets annexes	31
Annexe 1 : Dette	32
Annexe 2 : Ressources humaines	34
Annexe 3 : Les AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement)	37

Introduction

Conformément à l'article L. 2312 -1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'examiner le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2025.

En effet, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'Etat a renforcé le rôle du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) transmis aux conseillers de l'assemblée délibérante en amont du débat organisé au sein de celle-ci.

Il est à noter que ce rapport doit retracer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs de l'administration, et doit également présenter des informations relatives à la politique de ressources humaines de la collectivité tout en respectant une transparence et une responsabilité financière.

Ces orientations s'inscrivent dans la préparation du budget primitif 2025 dont l'examen se déroulera lors de la séance du 10 avril 2025.

Le budget primitif 2025 de notre collectivité s'inscrit, cette année encore plus, dans un contexte économique marqué par un refroidissement. Les tensions politiques au niveau national s'ajoutent aux incertitudes économiques en créant un climat de défiance et d'instabilité.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et des usagers, le budget 2025 doit permettre de consolider et de confirmer nos politiques publiques ainsi que de nouveaux dispositifs innovants. De même qu'il vise poursuivre le financement d'un programme d'investissement ambitieux, pour participer à l'effort de relance de l'économie nationale – En effet, les collectivités demeurent les premiers investisseurs publics, avec près de 70 % de l'investissement public civil- ainsi qu'à maintenir des services publics de qualité dans un contexte de fortes contraintes budgétaires.

I- LE CONTEXTE ECONOMIQUE

La reprise économique tarde à venir et l'activité économique est encore loin d'avoir retrouvé la trajectoire qu'elle suivait avant la pandémie.

A. Le contexte international : un refroidissement mondial plus marqué pour les pays avancés.

Si l'économie mondiale enregistre une croissance du PIB de l'ordre de 3%, le ralentissement économique du groupe des pays avancés, déjà constaté l'année dernière se confirme et semble s'enraciner.

D'après les prévisions du FMI (Fonds Monétaire International) actualisées en janvier 2025, la croissance mondiale devrait stagner voire baisser dans certains pays avancés dont la France. A ce stade, la reprise espérée ne semble pas encore se concrétiser.

Par ailleurs, l'inflation qui a atteint, depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022, des niveaux historiquement élevés, semble néanmoins marquer un retour à la normale. Le durcissement des politiques monétaires décidé par la plupart des banques centrales dont la FED et la BCE semble avoir réussi à contenir l'envolée des prix même s'il a certainement contribué à freiner la croissance.

- Projections de croissance du FMI :

Le tableau de synthèse ci-après montre les prévisions de croissance de l'économie mondiale sur la base des prévisions du FMI actualisées :

	ESTIMATION	PROJECTIONS	
(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
Production mondiale	3,2	3,3	3,3
Pays avancés	1,7	1,9	1,8
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3
Pays émergents et pays en développement	4,2	4,2	4,3
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,2	5,1	5,1
Chine	4,8	4,6	4,5
Inde	6,5	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,2	2,2	2,4
Russie	3,8	1,4	1,2
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,5	2,7
Brésil	3,7	2,2	2,2
Mexique	1,8	1,4	2,0
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,6	3,9
Arabie saoudite	1,4	3,3	4,1
Afrique subsaharienne	3,8	4,2	4,2
Nigéria	3,1	3,2	3,0
Afrique du Sud	0,8	1,5	1,6
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,2	4,2	4,2
Pays en développement à faible revenu	4,1	4,6	5,4

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,8 % en 2025 et de 6,5 % en 2026 (années civiles).

Dans un contexte économique marqué par de fortes incertitudes, la croissance économique mondiale suit des trajectoires disparates.

Pour 2025 les projections initiales optimistes ne semblent pas se concrétiser. En effet, les principales estimations laissent penser que le refroidissement de l'activité économique mondiale devrait se poursuivre, principalement pour le groupe des pays avancés. En effet, d'après les prévisions du FMI actualisées en janvier dernier, la croissance mondiale devrait se situer en 2025 pratiquement au même niveau que 2024 à savoir +3,3%, soit une légère amélioration d'à peine 0,1 point. Ce taux devrait rester stable en 2026 avec +3,3%, soit au même niveau que 2025.

Le bloc des pays avancés, dont fait partie la France, devrait enregistrer une croissance de +1,9% en 2025 contre +1,7% en 2024 et connaître même une légère érosion en 2026 +1,8 %. Les Etats-Unis devraient afficher la meilleure croissance des pays avancés avec +2,8% en 2024, +2,7% en 2025 avant de connaître un ralentissement plus marqué en 2026 avec +2,1%. S'agissant de la Zone Euro, qui avait particulièrement été impactée par le ralentissement économique lors de la crise sanitaire, enregistre une des croissances les plus faibles, étant quasi nulle en 2024. Ainsi, elle devrait connaître une croissance d'à peine +0,8% en 2024 et de +1% en 2025. Une légère amélioration est prévue pour 2026 avec un taux de croissance de +1,4 %. La forte dégradation anticipée pour l'Allemagne se confirme enregistrant même un recul de -0.2% de l'activité économique en 2024. En 2025, la croissance allemande serait nulle et devrait se situer autour de +0.3% et 1,1% en 2026. L'économie allemande a été très affectée par la hausse du prix de l'énergie qui a plombé sa production industrielle, ainsi que par la concurrence chinoise sur certains de ses points forts comme l'automobile. L'Italie, qui, pour mémoire, a bénéficié sensiblement du plan de relance européen devrait enregistrer également une stagnation avec une croissance de +0,6% en 2024, +0,7% en 2025 et d'à peine +0,9% en 2026. L'Espagne réussit à sortir du lot en affichant une des meilleures croissances de la Zone avec +3,1% en 2024, +2,3% en 2025 avant de retomber à +1,8% en 2026, ce qui demeure supérieur à la moyenne des pays de l'euro (+1,4%). En effet, le Pays a pu bénéficier par le dynamisme du secteur touristique. Par ailleurs, les réformes de revalorisations successives du salaire minimum ont contribué à soutenir la consommation intérieure. S'agissant de la France, comme nous le verrons plus bas, le FMI semble confirmer le ralentissement pressenti. Le Fonds prévoit ainsi une variation à la hausse du PIB de +1,1% en 2024, +0,8% en 2025 et de +1,1% en 2026.

Le Royaume-Uni semble suivre la même tendance. En effet, le pays, après la reprise post-pandémie, devrait connaître un taux de croissance d'à peine +0,9% en 2024, de +1,6% en 2025 et de +1,5% en 2026.

En Asie, le Japon peine toujours à afficher une croissance dynamique dans un contexte d'endettement public et de crise démographique qui persistent. Le taux de croissance serait même négatif en 2024 en s'établissant à -0,2%. En 2025, une légère amélioration est attendue avec une croissance de +1,1% avant de repartir à la baisse en 2026 (+0,8%).

Le bloc des pays émergents et en développement est également affecté par ce refroidissement économique global. Habitué à des taux de croissance élevés, la croissance agrégée du bloc devrait se situer à hauteur de +4,2% en 2024 et 2025, et augmenter légèrement en 2026 (+4,3%). La Chine qui traditionnellement affichait des taux de croissance à deux chiffres et l'un des rares

pays à avoir eu un taux de croissance positif pendant la pandémie Covid-19, commence à montrer des signes d'essoufflement. L'économie chinoise devrait croître de +4,8% en 2024 pour se stabiliser ensuite légèrement au-dessus de 4% en 2024 (+4,6%) et 2025 (+4,6%). L'Inde s'en sort mieux avec une croissance de +6,5% en 2024, en 2025 et 2026. En ce qui concerne la Russie, toujours enlisée dans une guerre régionale à la suite de son invasion de l'Ukraine en février 2022, devrait afficher un taux de croissance de +3,8% en 2024, 1,4% en 2025 et 1,2% en 2025.

Même tendance en Amérique Latine où le Brésil devrait connaître un taux de croissance de +3,7% en 2024 avant d'enregistrer une érosion avec des taux de +2,2% en 2025 et 2026. Le Mexique a vu ses projections corrigées avec +1,8% en 2024, +1,4% en 2025 et +2% en 2026.

Enfin, le groupe des pays du Moyen-Orient, impactés par les tensions géopolitiques et la baisse consécutive du tourisme, devrait enregistrer une stagnation en 2025 et 2026 avec un taux de croissance à hauteur de +3,5%.

- Une inflation en légère baisse :

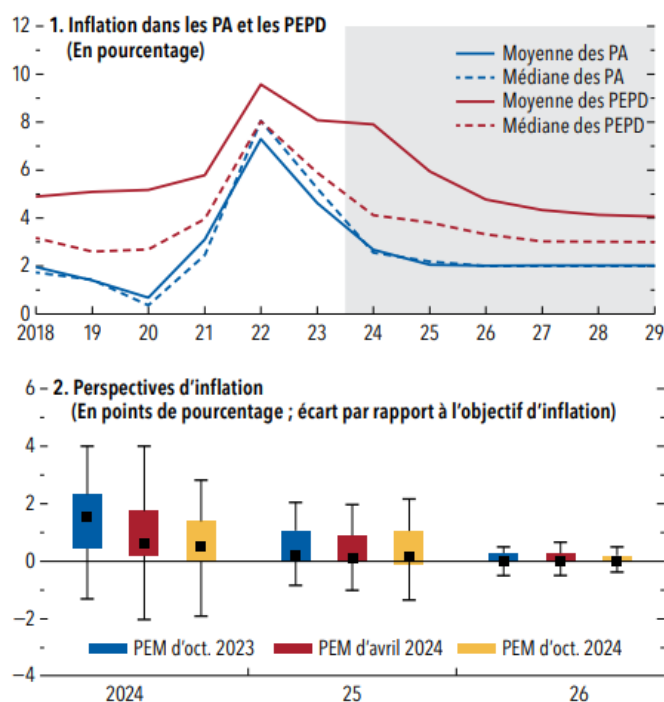
L'inflation qui a enregistré des niveaux record en 2022, 8,7%, et 6,7% en 2023 au niveau mondial. Elle devrait légèrement atterrir à 5,8% en 2024 puis 4,3% en 2025.

Ainsi, d'après le FMI près des trois quarts des pays devraient connaître un taux d'inflation plus bas en 2024. Cette tendance est encore plus prononcée dans les pays avancés qui devraient enregistrer une baisse de 2 points de 2023 à 2024. Les politiques monétaires plus restrictives, si elles ont certainement contribué à un ralentissement de la croissance, semblent contenir les tensions inflationnistes à ce stade. Le groupe des pays avancés devrait stabiliser l'inflation à 2% en 2025 soit quasi un retour à la situation d'avant crise. Néanmoins, il est à noter que cela ne signifie pas un recul des prix, mais uniquement une augmentation des prix plus contenue. Les hausses constatées et subies lors de ces deux dernières années sont acquises.

La situation des pays émergents est plus contrastée. Si d'après le FMI, les pays émergents d'Asie devraient suivre la tendance des pays avancés (2,1% d'inflation en 2024 et 2,7% prévue pour 2025), à la suite du durcissement des politiques monétaires, les pays de la région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) ainsi que les pays subsahariens semblent avoir plus de mal à contenir les tensions inflationnistes avec des taux d'inflation encore proches des 10%. Cette situation risque d'aggraver la crise économique dans ces pays et encourager davantage les flux migratoires vers le nord.

Il est à noter que le recul de l'inflation au niveau mondial en 2024 et 2025 traduit une baisse généralisée de l'inflation hors alimentation et énergie, contrairement à ce qui s'est produit en 2023, année où l'inflation globale a fléchi principalement à la faveur de la baisse des cours des combustibles.

- Prévisions de l'évolution de l'inflation :



Sources : Haver Analytics ; sites Internet des banques centrales ; calculs des services du FMI.

Note : Dans la page 1, les moyennes sont calculées à l'aide de pondérations du PIB en parités de pouvoir d'achat. La page 2 montre la distribution (sous forme de boîtes à moustaches) de la variable pour chaque PEM. Les carrés au milieu des boîtes représentent les médianes, et les bords supérieur et inférieur des boîtes matérialisent respectivement le troisième et le premier quartiles. Les traits verticaux donnent les valeurs maximale et minimale bornant un intervalle dont la longueur est égale à 1,5 fois l'écart entre le quartile supérieur et le quartile inférieur. PA = pays avancés ; PEM = Perspectives de l'économie mondiale ; PEPD = pays émergents et pays en développement.

Comme le souligne déjà le FMI dans son rapport sur la conjoncture économique mondiale publié en octobre 2023, « *Les prévisions de croissance mondiale à moyen terme sont à leur niveau le plus bas depuis des décennies* ». Cette tendance observée dès 2023 ne fait que se confirmer aujourd'hui. Cela semble particulièrement vrai pour la Zone Euro dont la France.

Le Fonds met en garde contre plusieurs facteurs de risque qui menacent la stabilité économique mondiale. La faible croissance, comme évoqué plus haut, est l'un des premiers facteurs de risque. Plusieurs incertitudes pèsent sur les projections susmentionnées notamment, les enjeux du marché de l'énergie en Europe et les incertitudes sur le marché de l'immobilier en Chine ou plusieurs grands groupes de ce secteur sont en encore en grandes difficultés.

Par ailleurs, la mise en place de dispositifs protectionnistes « *pourrait exacerber les tensions commerciales, diminuer les investissements, réduire l'efficacité des marchés, entraver les flux commerciaux et perturber de nouveau les chaînes d'approvisionnement. La croissance pourrait se retrouver à la peine à court et moyen terme ...* »

Le Fonds alerte également, au vu des changements politiques intervenus dans certains pays, sur la réduction des flux migratoires qui pourrait perturber le marché de l'emploi et entraîner des

mouvements de hausse des prix à la suite d'une réduction de la production dans certains secteurs qui dépendent en grande partie de la main d'œuvre étrangère.

Les tensions géopolitiques, en Russie, en Mer de Chine et au Moyen-Orient représentent toujours un autre facteur d'incertitude qui menace la stabilité économique mondiale. En effet cela peut affecter les marchés des produits de base et venir amplifier les tensions inflationnistes à l'échelle mondiale. Le FMI rappelle que *« les tensions géopolitiques pourraient s'amplifier, entraînant de nouvelles envolées des prix des produits de base. Les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine pourraient s'aggraver, ce qui aurait des conséquences directes sur les routes commerciales ainsi que sur les prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Les pays importateurs de produits de base pourraient être particulièrement touchés. »*

Aussi, le contexte de surendettement de plusieurs pays et particuliers à la suite de la crise sanitaire continue de représenter un risque réel pouvant aggraver la crise en cas de choc. Les pays les plus touchés, comme la France, disposent ainsi de moins de marges budgétaires pour relancer la croissance.

Dans ce contexte, le FMI préconise à court terme de :

- *Œuvrer pour rétablir durablement la stabilité des prix avec la poursuite de politiques monétaires prudentes mais qui permettent en même temps de soutenir l'activité et l'emploi. Un équilibre devra être trouvé.*
- *Coordonner les politiques monétaires et budgétaires ainsi que multiplier les efforts pour soutenir l'activité économique à court et moyen terme.*
- *Contenir les déficits publics ainsi que la dette afin de restaurer rapidement des marges de manœuvre budgétaire ainsi qu'une capacité d'action pour faire face rapidement aux risques qui menacent la stabilité économique. Sur ce point le FMI précise que « ce rééquilibrage doit être de grande ampleur mais progressif afin d'éviter de nuire à l'activité économique, il doit faire l'objet d'une communication claire afin de ne pas créer de perturbations sur les marchés de la dette et il doit être crédible afin d'obtenir des résultats durables. L'adoption d'une stratégie propice à la croissance et l'atténuation des répercussions négatives sur les populations pauvres pourraient contribuer à préserver le potentiel de l'économie et à maintenir l'adhésion de la population ».*
- *Renforcer la coopération multilatérale dans plusieurs domaines, comme le commerce mondial, afin de limiter la fragmentation et soutenir la croissance et la stabilité ainsi que faire face aux nombreux enjeux globaux.*

B. Conjuncture économique française : une croissance faible et une inflation qui se stabilise.

L'année 2023 a marqué une inversion de tendance de la croissance économique après le rebond Post pandémie en 2021 et 2022. La France est particulièrement impactée par le refroidissement économique qui touche, comme indiqué, l'ensemble de la Zone Euro. Les prévisions économiques de l'ensemble des institutions semblent converger sur ce point.

Les prévisions du gouvernement affichées dans le précédent PLF pour l'année 2025, bien que faibles (+1,1%), semblent même optimistes eu égard aux prévisions de la Commission Européenne (+0,8%), de l'OCDE (+0,9%),

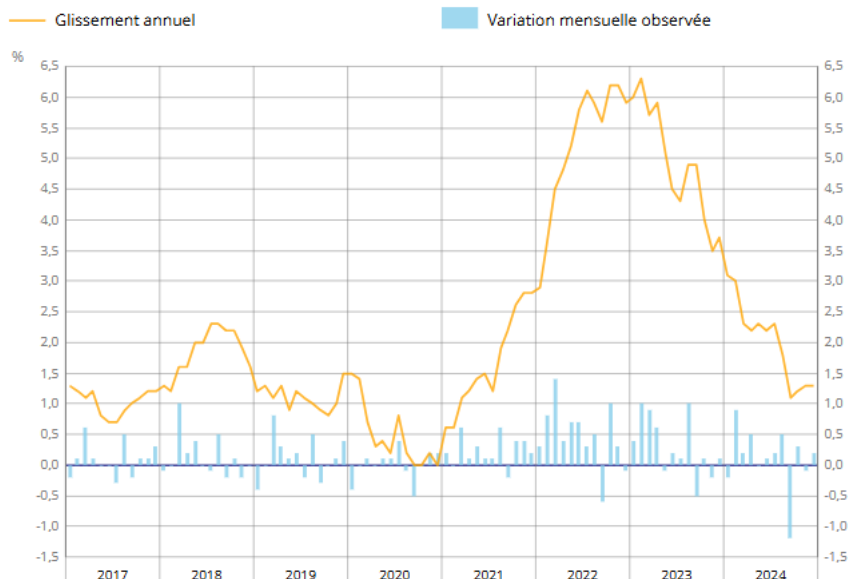
Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2024	2025
Insee (déc. 2024)	+1,1%	/
Banque de France (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
Commission européenne (nov. 2024)	+1,1%	+0,8%
OCDE (déc. 2024)	+1,1%	+0,9%
FMI (oct. 2024)	+1,1%	+1,1%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,1%	+1,1%

Prévisions annuelles Zone euro	2024	2025
BCE (déc. 2024)	+0,7%	+1,1%
Commission européenne (nov. 2024)	+0,8%	+1,3%
OCDE (déc. 2024)	+0,8%	+1,3%
FMI (oct. 2024)	+0,8%	+1,2%

S'agissant de l'inflation, la baisse annoncée semble se confirmer. En effet, d'après l'INSEE elle se situe à +1,8% (IPCH) en décembre 2024. L'inflation semble revenir au taux cible des 2% fixé par la BCE. Il conviendra néanmoins de stabiliser cette tendance.

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



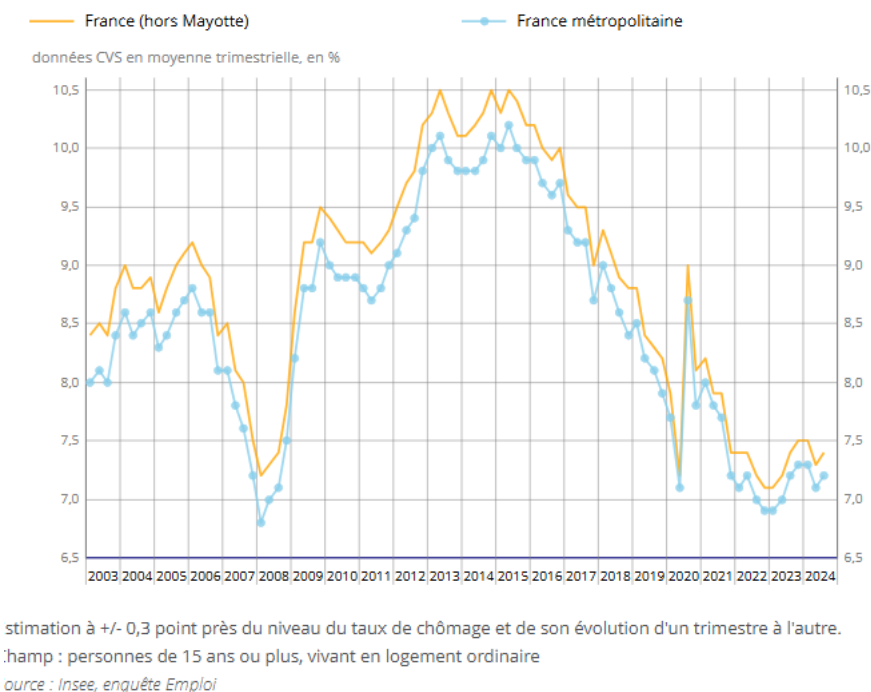
Pour 2025, les prévisions des différentes institutions convergent vers un taux d'inflation proche de la cible des 2% et inférieur même à la moyenne de la Zone Euro.

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2025
Insee (déc. 2024)	/
Banque de France (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+1,6%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+1,6%
Gouvernement (PLF 2025)	+1,8%
Prévisions annuelles Zone euro	2025
BCE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
Commission européenne (nov. 2024) - IPCH	+2,1%
OCDE (déc. 2024) - IPCH	+2,1%
FMI (oct. 2024) - IPCH	+2,0%

En ce qui concerne le chômage, le nombre de chômeurs au troisième trimestre 2024 (hors Mayotte) est de 2,3 millions de personnes, soit une augmentation de 35 000 par rapport au trimestre précédent. Le taux de chômage au sens du BIT a augmenté de 0,1 point au-dessus du deuxième trimestre 2024, passant à 7,4% de la population active en France (hors Mayotte).

Taux de chômage au sens du BIT

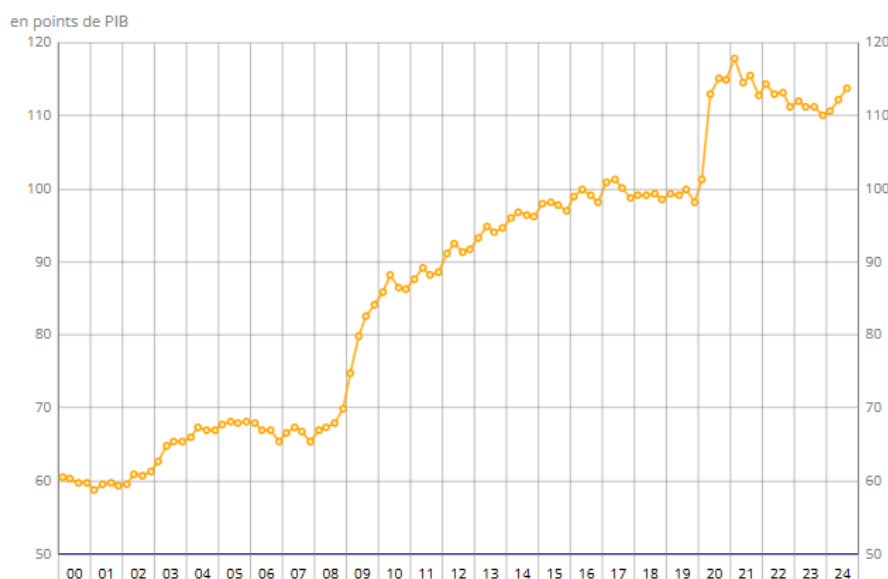


La situation des finances publiques est plus alarmante et représente un des grands défis macroéconomiques des prochaines années. En effet, d'après les données de l'INSEE, à la fin du troisième trimestre 2024, la dette au sens de Maastricht s'établit à 3 303 Md€, soit 113,7 % du PIB. Elle était à 3 088,2 Md€ l'année dernière à la même période.

Il est à noter que, conformément aux observations de l'INSEE, comme l'année dernière, « l'augmentation de la dette publique s'accompagne d'une hausse de la trésorerie des administrations publiques (+6,4 Md€) et, dans une moindre mesure, des autres actifs, si bien que la dette nette augmente un peu moins que la dette brute (+64,0 Md€) et s'établit à 104,9 % du PIB ».

L'un des objectifs du Gouvernement actuel, sous la pression de la Commission Européenne, est de réduire le déficit annuel afin de contenir l'envolée de la dette. En effet, pour mémoire, la dette publique française est la troisième en volume en Europe après la Grèce et l'Italie. Il est rappelé que la France est, depuis le 26 juillet 2024, en procédure de déficit excessif conformément au pacte européen de stabilité et de croissance. Cela implique donc une surveillance renforcée du budget par la Commission Européenne.

Dettes au sens de Maastricht en points de PIB :



II- LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE: ENTRE INCERTITUDE ET RESILIENCE

Il est rappelé que le contexte inflationniste observé depuis 2022 et qui s'est poursuivi, comme nous l'avons vu plus haut, en 2023, a affecté les finances de la Ville et alourdi les charges de fonctionnement. En effet, la municipalité a fait le choix de maintenir son soutien au tissu local et la qualité du service public ainsi que de ne pas répercuter ces hausses sur les usagers dont le pouvoir d'achat n'a cessé de s'éroder ces dernières années.

Il est à noter que, comme indiqué plus haut, si le taux d'inflation est revenu à des niveaux proche de la cible des 2%, cela ne signifie pas généralement une baisse des prix. Il n'est pas question ici de désinflation. Cela signifie, tout au plus, une hausse des prix plus maîtrisée.

Ainsi, les grands équilibres financiers ont pu être maintenus à des niveaux satisfaisants grâce aux efforts de gestion.

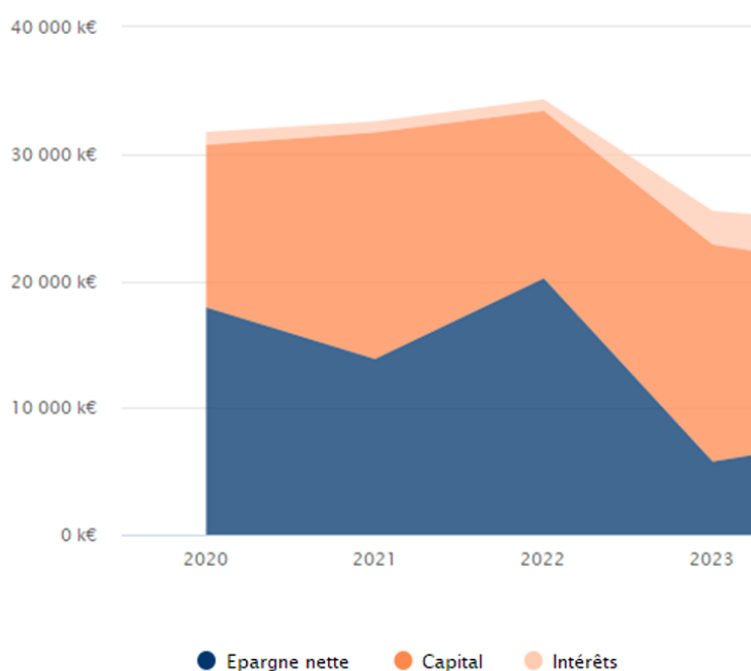
La conjoncture économique toujours incertaine, compte tenu du ralentissement de l'activité économique susmentionné, le niveau de la dette publique ainsi que la persistance des tensions et incertitudes politiques, poussent néanmoins à la prudence et la mesure dans l'élaboration budgétaire pour l'exercice 2025.

A- Une santé financière préservée:

Evolution des soldes intermédiaires de la Ville sur la période 2021 à 2023 (dernier CFU voté) :

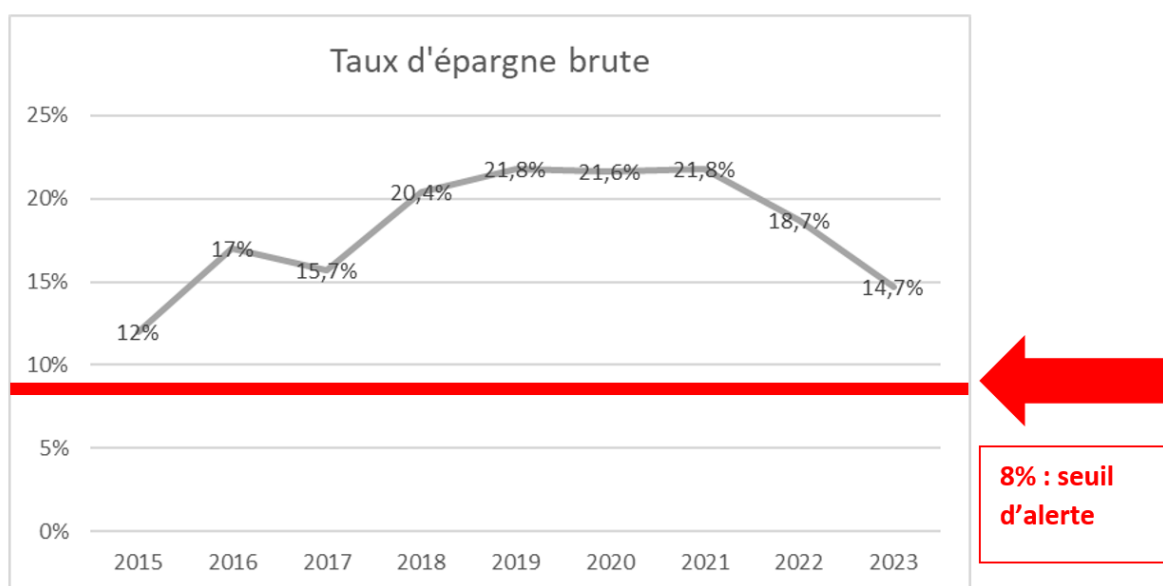
k€	2021	2022	2023
Produits de fct. courant	144 698	153 345	150 142
- Charges de fct. courant	110 901	118 516	125 373
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	33 797	34 829	24 769
+ Solde exceptionnel large	- 1 229	- 527	744
= Produits exceptionnels larges*	443	12	1 271
- Charges exceptionnelles larges*	1 672	539	528
= EPARGNE DE GESTION (EG)	32 568	34 302	25 512
- Intérêts	877	908	2 652
= EPARGNE BRUTE (EB)	31 691	33 393	22 860
- Capital	17 848	13 199	17 098
= EPARGNE NETTE (EN)	13 843	20 195	5 762

Malgré un contexte économique hautement incertain ces dernières années compte-tenu des nombreuses crises intervenues depuis 2020 (pandémie, invasion de l'Ukraine par la Russie, hausse des prix), la Ville a pu, grâce à des efforts de gestion, maintenir les grands équilibres financiers à des niveaux satisfaisants tout en ne répercutant pas ces hausses sur les usagers. Ces efforts de gestion ont permis de ne pas dégrader les services rendus aux Colombiennes et Colombiens ainsi que de mener un programme d'investissement ambitieux avec un endettement maîtrisé afin de ne pas obérer les capacités budgétaires futures de la Ville.

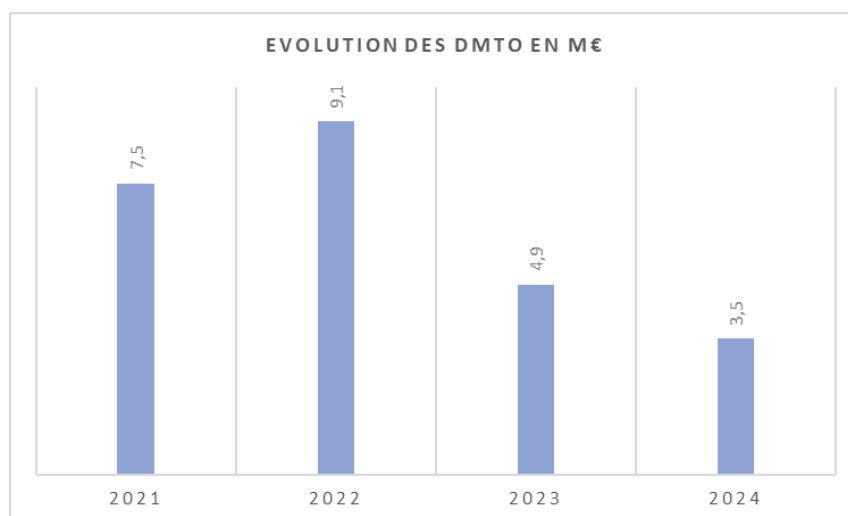


En 2023, l'incidence de l'inflation a été particulièrement marquée. La hausse des prix a affecté la section de fonctionnement. De même, la baisse des droits de mutation (DMTO) a participé à cet effet de ciseau et a consommé la dynamique de revalorisation des bases des impôts fonciers. L'épargne brute a ainsi enregistré une baisse de l'ordre de 10 M€ par rapport à 2022. Le taux d'épargne brute se situe à 14,7% contre 18,7% en 2022 soit une variation de -4 points de pourcentage. Malgré ce contexte budgétaire tendu et cette érosion certaine de nos soldes intermédiaires, la Ville continue de dégager un autofinancement satisfaisant bien au-dessus des seuils de vigilance.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'épargne brute	12%	17%	15,7%	20,4%	21,8%	21,6%	21,8%	18,7%	14,7%



Pour l'année 2024, les dépenses réelles de fonctionnement devraient se situer à hauteur de 134 M€ et les recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 156 M€ (hors cessions). L'épargne brute, qui enregistre l'excédent de la section de fonctionnement hors flux exceptionnels devrait être de l'ordre de 22 M€.



Le taux d'épargne brute, qui mesure le rapport entre l'épargne brute et les produits réels de fonctionnement, enregistre une érosion depuis 2022. Cette érosion, comme indiqué plus haut, s'explique par l'effet de ciseau dû à la hausse des dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste et la chute des DMTO particulièrement marquée en 2023. En 2024, le taux d'épargne brute devrait se stabiliser à un niveau proche de 2023 (15%).

Malgré l'érosion susmentionnée du taux d'épargne brute en 2023, celui-ci demeure largement supérieur au seuil d'alerte fixé à 8% permettant à la Ville de poursuivre son programme ambitieux d'investissement pour rendre Colombes une ville attractive tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

La Ville, dans sa trajectoire financière, vise à maintenir un niveau d'épargne brute satisfaisant, soit un taux d'épargne brute supérieur à 10% jusqu'à la fin du mandat afin de contenir le recours à l'emprunt et maintenir la solvabilité de la Ville tout en menant un programme d'investissement ambitieux.

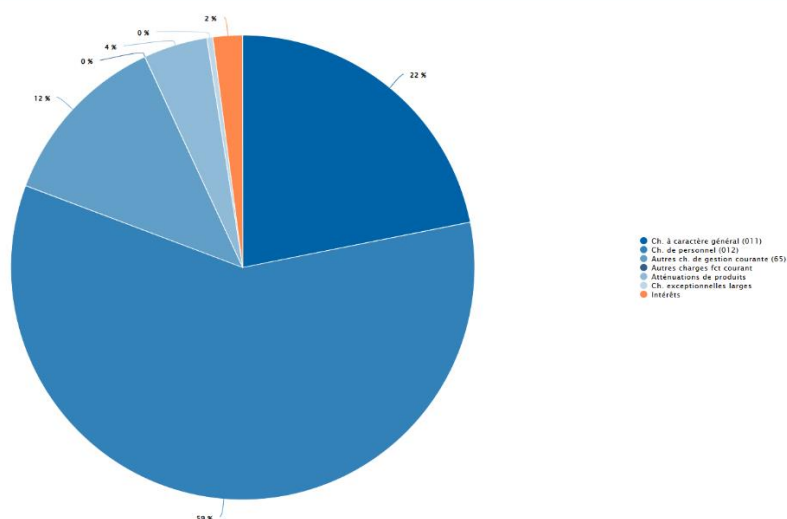
- La structure des dépenses de fonctionnement :

En ce qui concerne la structure des charges de fonctionnement, les charges de personnel représentent traditionnellement le premier poste de dépense en volume et en valeur.

Les charges de personnel représentent en 2023, 59 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 61,4% en 2021, elles devraient se situer à hauteur de 58,5% en 2024. Cette variation s'explique principalement par la hausse des charges à caractère générale dans un contexte inflationniste. La part de ces dernières est passée de 18,4% en 2021 à plus de 21% estimés pour 2024 ; soit une hausse d'environ 2,6 points. La part des charges d'intérêt demeure stable entre 2021 et 2022 (0,8%) mais devrait augmenter compte-tenu de la hausse des taux intervenue en 2023. Elles passent de moins de 1M en 2022 à 2,6 M€ en 2023 et environ 3,5 M€ attendus pour 2024.

Evolution de la structure des charges de fonctionnement sur les trois derniers exercices clôturés :

	2021	2022	2023
Charges fct courant strictes	94,0%	94,0%	93,1%
Charges à caractère général	18,4%	19,8%	21,9%
Charges de personnel	62,8%	61,4%	58,9%
Autres charges de gestion courante (yc élus)	12,8%	12,8%	12,3%
Autres charges fct courant	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de produits	3,7%	4,8%	4,4%
Charges de fonctionnement courant	97,8%	98,8%	97,5%
Charges exceptionnelles larges	1,5%	0,4%	0,4%
Frais financiers divers	0,9%	0,4%	0,1%
Charges exceptionnelles	0,1%	0,0%	0,0%
Provisions	0,4%	0,0%	0,3%
Charges de fct hors intérêts	99,2%	99,2%	97,9%
Intérêts	0,8%	0,8%	2,1%
Charges de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%

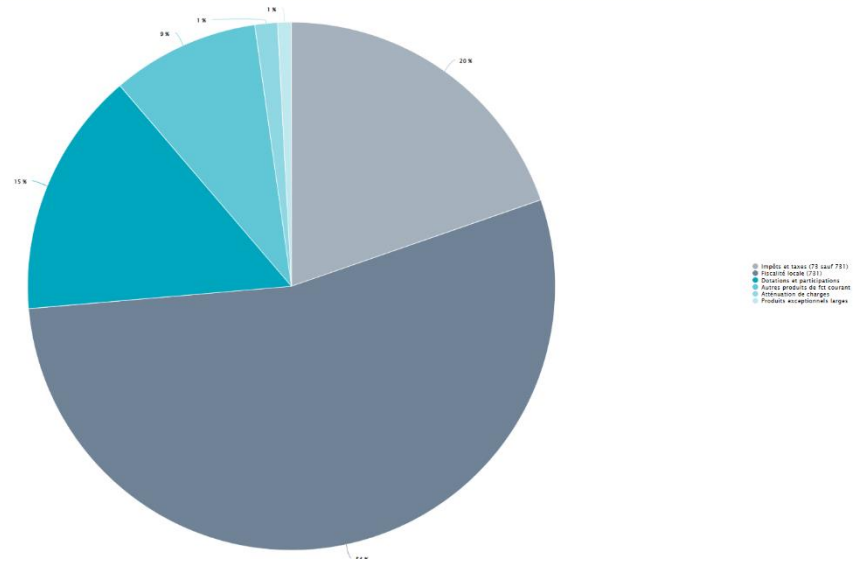


- Structure des produits de fonctionnement :

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, les impôts et taxes demeurent le premier poste de recettes avec environ 73,6% du total des RRF en 2023 et devraient rester plutôt stables en 2024. Il est à noter que la DGF ne représente plus que 8,7% du total des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

Evolution de la structure des produits de fonctionnement sur les trois derniers exercices clôturés :

	2021	2022	2023
Produits fonctionnement courant stricts	98,5%	98,6%	97,8%
Impôts et taxes (73 sauf 731)	21,1%	20,0%	19,7%
Attribution Compensation reçue	19,2%	18,2%	18,4%
Attribution de compensation CPS			
Dotation de solidarité communautaire	0,0%	0,0%	0,4%
Attribution FSRIF	1,9%	1,8%	0,9%
Attribution FPIC	0,0%	0,0%	0,0%
Fraction TVA-CVAE			0,0%
Solde impôts et taxe	0,0%	0,0%	0,0%
Fiscalité locale (731)	52,9%	52,9%	53,9%
Contributions Directes	46,7%	45,9%	49,6%
Taxe additionnelle DMTO	5,2%	6,0%	3,2%
Taxe sur les pylônes électriques	0,0%	0,0%	0,0%
TEOM	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe sur les déchets stockés	0,0%	0,0%	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure	0,0%	0,0%	0,0%
Solde fiscalité locale	1,1%	1,0%	1,1%
Dotations et participations	15,1%	16,0%	15,1%
DGF	9,0%	8,5%	8,7%
Garantie des communes nouvelles			
FCTVA fct	0,0%	0,0%	0,0%
Compensations fiscales	0,7%	0,8%	0,9%
Compensations pertes bases	0,0%	0,0%	0,0%
Fonds de péréquation divers	0,1%	0,1%	0,1%
DCRTP	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation COVID	0,0%	0,0%	0,0%
Dotation filet de sécurité		0,0%	0,0%
Solde participations diverses	5,3%	6,6%	5,4%
Autres produits de fct courant	9,3%	9,6%	9,0%
Produits des services	6,8%	5,0%	7,6%
Produits de gestion	2,5%	4,6%	1,5%
Produits divers d'exploitation	0,0%	0,0%	0,0%
Atténuations de charges	1,2%	1,4%	1,4%
Produits de fonctionnement courant	99,7%	100,0%	99,2%
Produits exceptionnels larges	0,3%	0,0%	0,8%
Produits financiers divers	0,0%	0,0%	0,5%
Produits exceptionnels	0,0%	0,0%	0,0%
Reprises sur amort. et prov.	0,3%	0,0%	0,4%
Produits de fonctionnement	100,0%	100,0%	100,0%

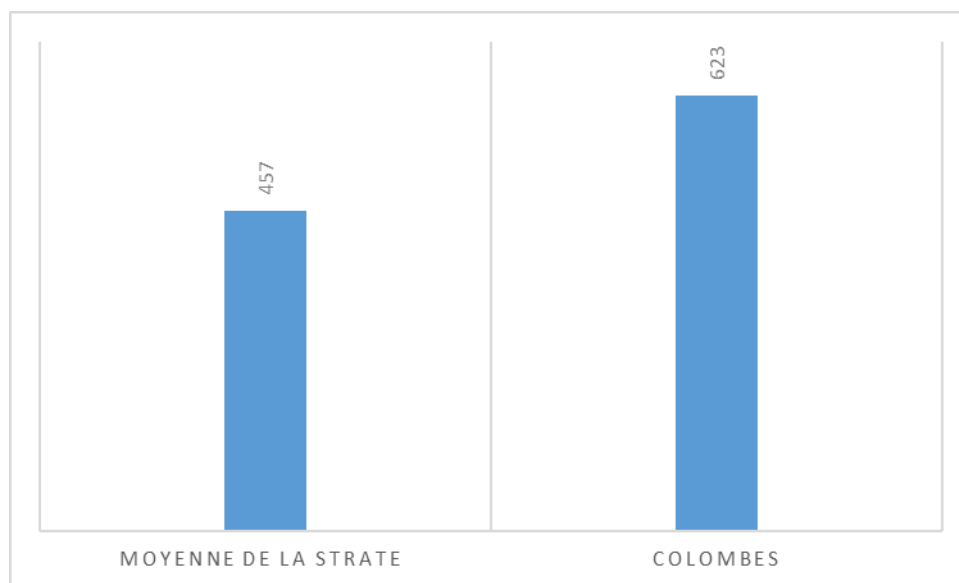


- Analyse de l'investissement (issues des comptes administratifs de la Ville et du CFU 2023) :

M€	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement hors dette	41,2	47,4	53,7
Dépenses d'équipement	40,9	42,4	53,6
Dépenses directes d'équipement	33,4	33,2	41,1
Dépenses indirectes (FdC + S.E.)	7,5	9,1	12,5
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0,3	0,3	0,1
AC Investissement	0	0	0
Dépenses financières d'inv.	0,1	4,8	0,0
Remboursement anticipé	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	41,2	47,4	53,7
Financement de l'investissement	52,7	50,3	38,0
EPARGNE NETTE	13,8	20,2	5,8
Ressources propres d'inv. (RPI)	9,6	9,5	14,6
FCTVA	4,9	4,0	4,1
Produits des cessions	0,0	0,1	5,2
AC Investissement	0	0	0
Diverses RPI	4,6	5,5	5,2
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0,0	0,0	0,1
Fonds affectés (amendes, ...)	0,3	0,1	0,5
Subventions yc DETR / DSIL	5,8	0,5	2,1
Emprunt	23,1	20,0	15,0
Variation du résultat global de clôture	11,5	2,9	-15,7
M€	2021	2022	2023
Résultat Global de Clôture (RGC)	21,7	24,6	8,9

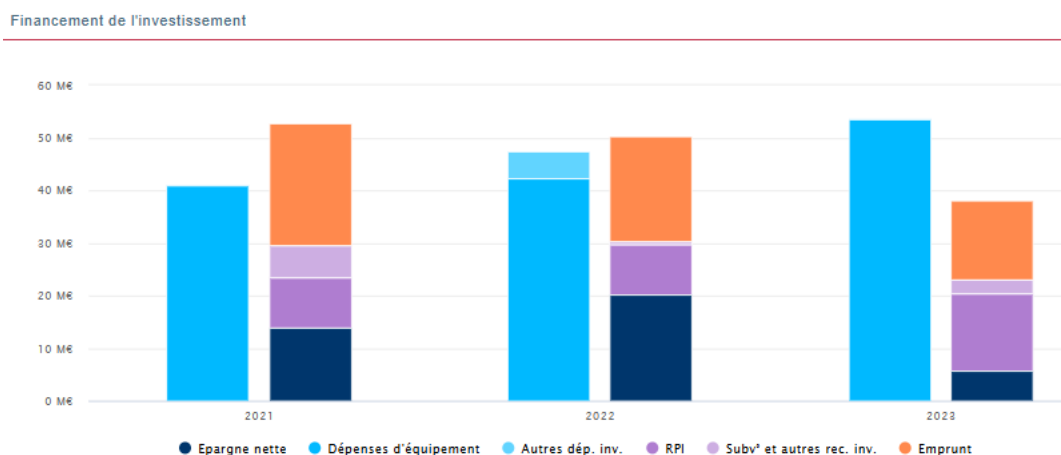
Les dépenses d'équipement se sont stabilisées et demeurent supérieures à 40 M€ depuis 2020. Une accélération est observable en 2023 où les dépenses d'équipement se situent à environ 50 M€. En 2024, le niveau des dépenses d'équipement devrait dépasser les 70 M€. Ceci témoigne de l'engagement de la municipalité pour redonner à la Ville son attractivité. En 2023, les dépenses d'équipement de la Ville représentent en moyenne 623€ par habitant contre 457 pour les communes de la même strate, soit 36% de plus.

Dépenses d'équipement en euro par habitant (données 2023 – DGFIP) de Colombes et la moyenne de sa strate démographique :



Pour mémoire, l'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des annuités de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

En 2023, compte tenu de l'érosion de l'épargne brute, à la suite de l'effet de ciseau dans un contexte d'inflation et de chute brutale des droits de mutation (DMTO), la part de l'autofinancement baisse comme prévu.



B- Les grandes orientations du budget 2025 : Malgré les difficultés, un budget ambitieux.

D'après l'actualisation récente de la population de la Ville par l'INSEE, la population de référence au 1er janvier 2022 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 s'élève à 91 287. L'augmentation constante du nombre d'habitants témoigne de l'attractivité grandissante de la Ville auprès des nouvelles populations ainsi que la fidélité des ménages anciens. Cette tendance confirme la bonne dynamique engagée par la Ville avec des politiques publiques structurantes et innovantes entamées depuis le début du mandat et qui vont se poursuivre jusqu'à la fin de celui-ci.

Les orientations budgétaires 2025 traduisent une nouvelle fois l'engagement fort de la majorité en faveur d'une ville écologique, citoyenne et solidaire où chacun puisse grandir, s'éduquer, s'épanouir et vivre en sécurité.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'année 2025 est marquée par une forte instabilité politique. Le projet initial de loi de finances pour 2025 (PLF) a été rejeté entraînant avec lui la chute du Gouvernement de Michel Barnier à la suite d'une motion de censure votée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre dernier. En application de l'article 45 de la loi organique pour les lois de finances (LOLF), une loi spéciale a été adoptée afin de permettre la continuité des institutions et le fonctionnement régulier des services publics dans l'attente de l'adoption d'un nouveau PLF pour 2025. Ainsi, l'autorisation de percevoir les impôts prévus par l'article 1 de la loi spéciale concernant les recettes, permet la reconduction des prélèvements sur recettes. La DGF, incluse dans les prélèvements sur recettes, devait être reconduite à son montant 2024. La DGF devait donc être versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2024, jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025. Le FCTVA et la fraction de TVA inclus dans les prélèvements sur recettes ont également été maintenus. Par ailleurs, les dépenses déjà engagées en 2024 devaient continuer à bénéficier de la DETR, de la DSIL et du Fonds verts. Néanmoins, les nouvelles demandes 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds verts n'auraient pas pu être financées en l'absence de loi de finances pour 2025. En effet, la DETR, la DSIL et le Fonds vert ne font pas partie des prélèvements sur recettes mais du programme 119 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Le nouveau Gouvernement dirigé par François Bayrou dont la composition a été annoncée le 23 décembre a repris les discussions pour un nouveau PLF. Dans sa déclaration de politique générale du 14 janvier, il annonce déjà que dans le nouveau projet l'effort envisagé initialement des collectivités territoriales serait revu à la baisse passant de 5 milliards à 2,2 milliards. Le 14 février, le projet sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité a été adopté. Il ambitionne de réduire le déficit public à 5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. Le texte confirme les annonces antérieures d'un effort budgétaire de 2,2 milliards demandé aux collectivités. Le fonds vert, destiné à accompagner la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024. Le fonds de réserve initialement envisagé a été remplacé par un dispositif complexe, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO). Pour le bloc

local, les collectivités concernées seraient celles qui présentent un indice synthétique, composé à 75 % du potentiel financier / fiscal par habitant et à 25 % du revenu par habitant, supérieur à 110 % de l'indice moyen de la catégorie. Des mécanismes d'exonération concernent les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine (DSU), à la dotation de solidarité rurale (DSR) et à la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM.) Au total, environ 1 900 communes et 130 intercommunalités seraient ainsi concernées par le DILICO. Il est à noter que les contributions individuelles seront notifiées par un arrêté des ministres chargés du Budget et des Collectivités territoriales. Elles seront ensuite prélevées mensuellement sur les douzièmes de fiscalité restant à verser aux collectivités concernées à la date de notification des contributions.

Bien que cette instabilité préconise la prudence dans l'élaboration du budget 2025, la Ville demeure engagée en faveur des grandes priorités pour les Colombiennes et Colombiens.

- La Transition écologique :

Dans un contexte international où des changements politiques risquent de conduire au désengagement de certains États en matière de Transition écologique, la Ville maintient son engagement fort en faveur de cette transition.

En effet, compte tenu des défis climatiques, la transition écologique demeure une des grandes priorités de ce siècle. Elle nécessite en plus des initiatives internationales et nationales, une réponse locale, au plus près des habitants. Ainsi elle demeure transversale à toute l'action communale en irrigant chaque politique publique locale.

La Ville maintient son engagement dans le programme national TETE (Territoire Engagé Transition Ecologique) de l'ADEME (Agence nationale de la transition écologique) visant à promouvoir des politiques publiques locales autour des enjeux climat - air - énergie - économie circulaire. Cet outil met à disposition des collectivités une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, l'engagement municipal de végétalisation de la ville à travers plusieurs actions emblématiques et identifiables se poursuivra par :

- La végétalisation des cours d'école.
- La poursuite de la végétalisation des terrains libres avec l'objectif de deux terrains par an.
- La création de jardins partagés.
- Des opérations d'aménagement et de création de banquettes végétalisées.
- La désimperméabilisation de l'espace public en cours se poursuivra

Pour mémoire, la Ville a obtenu le renouvellement du label « Territoires engagés pour la nature » pour la période 2023-2026, label qui vise à « faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action en faveur de la biodiversité. ».

La Ville veille également, dans le cadre des projets de construction et de rénovation à inclure la démarche de transition écologique. Cet engagement est étendu aux partenaires publics mais également de la promotion privée où il est exigé une attention particulière conformément à la charte d'aménagement et de construction durables visant à promouvoir des constructions engagées dans la transition écologique.

S'agissant du volet énergétique, la Ville poursuit son plan d'efficacité et son plan de sobriété, avec notamment un abaissement de puissance de chauffe dans les bâtiments publics hors des heures d'ouverture, une rationalisation de l'utilisation des bâtiments impliquant des regroupements de prestations, ainsi qu'un renouvellement des candélabres de la ville jusqu'à la fin du mandat en éclairages LED.

De même, en lien avec le souci de « construire autrement », les travaux de rénovation incluent un volet économies d'énergie. C'est le cas notamment pour les travaux de rénovation des écoles.

La Ville reste également mobilisée en faveur de la mobilité douce. En effet, outre la création de nouveaux espaces verts, une réflexion sur les mobilités douces est une constante de la politique communale. Ainsi l'année 2025 verra la poursuite de la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables, notamment dans le cadre de l'aménagement de la rue des Voies du Bois et Estienne d'Orves.

- L'Enfance et l'Éducation :

L'Enfance demeure une priorité pour la Ville. Un des axes prioritaires reste les séjours afin de permettre aux enfants de la commune de s'ouvrir à de nouveaux horizons. Ainsi, s'agissant des séjours vacances, 208 enfants de 6 à 10 ans ont pu bénéficier d'un départ en séjour de vacances. (à Sainte-Marie-sur-Mer ; Vallangoujard ; séjours au ski et séjour à thème en automne).

S'agissant des classes de découvertes, la Ville a proposé en 2024, 7 séjours pour 304 enfants.

En 2025 ces dispositifs seront poursuivis et renforcés.

S'agissant du volet « Éducation », la Ville souhaite maintenir une politique éducative forte, avec de nombreux projets à destination des enfants. L'année 2025 verra l'ouverture de la nouvelle crèche Pégase dans le quartier de l'Arc Sportif.

Par ailleurs, Colombes continuera à soutenir les dispositifs tels que des clubs d'apprentissage de la lecture pour des enfants de CP, l'apprentissage d'instrument de musique, des ateliers du soir, etc.

Une attention particulière sera portée sur la professionnalisation du personnel communal en accueil de loisirs à travers la formation des animateurs. Le financement de quatre BPJEPS (Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) sera prévu pour des agents du service Enfance en responsabilité sur des Accueils de Loisirs.

En ce qui concerne l'alimentation scolaire, la Ville souhaite poursuivre une politique d'alimentation à la fois écologique et sociale, la Ville a décidé :

- de poursuivre sa politique de non répercussions de la hausse des coûts du SIVU COCLICO afin de soutenir le pouvoir d'achat des Colombiennes et Colombiens,

- d'améliorer la qualité des repas en augmentant la part du bio.
- de poursuivre le projet « un goûter pour toutes et tous » en fin d'après-midi en élémentaire sur le temps périscolaire sans surcoût pour les familles.

- **La Jeunesse :**

La politique jeunesse poursuivra activement son action afin de favoriser l'autonomie des jeunes. Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leur parcours, de se réaliser en tant qu'individus. Il s'agit de favoriser leur capacité à prendre individuellement et collectivement les décisions qui les concernent.

Il est à noter la réalisation de la restitution des Etats Généraux de la Jeunesse, qui a eu lieu en début d'année et qui marque l'engagement de la Ville en faveur de ses jeunes.

En ce sens, les objectifs prioritaires demeurent :

- Agir favorablement dans le processus d'autonomisation des jeunes.
- Participer à l'éducation des jeunes à la vie collective.
- Favoriser leur insertion sociale, scolaire et professionnelle
- Développer l'apprentissage à la citoyenneté
- Leur permettre l'accès aux loisirs et aux vacances.
- Les faire participer à l'élaboration de projets individuels et collectifs.

Pour 2025, il s'agira principalement de :

- Poursuivre le développement de l'aide aux départs en vacances via l'augmentation de l'offre de séjours.
- Avancer sur le volet « jeunesse » du PEDT
- Proposer un dispositif d'accompagnement à la scolarité
- Mettre en œuvre du dispositif d'Aide aux projets Jeunes
- Poursuivre le travail partenarial avec les établissements scolaires du secondaire.

- **La sécurité :**

La Sécurité est une des principales préoccupations des Colombiennes et des Colombiens. Consciente de ces préoccupations, la Ville a engagé depuis 2020 d'importants efforts dans des dispositifs innovants afin de permettre à chacun de s'épanouir sereinement. Ces efforts qui demeurent prioritaires en 2025, vont se poursuivre car cela participe également à l'attractivité de la ville.

La Ville s'est d'abord investie afin de doter la Police Municipale des ressources nécessaires pour mener à bien ses missions. En effet, malgré les difficultés de recrutement que connaît ce secteur, les effectifs de la Police Municipale ont été renforcés. Cet effectif important témoigne de l'engagement de la municipalité pour la sécurité des Colombiennes et Colombiens. La Ville continue également d'investir dans des équipements individuels afin que chaque catégorie

d'intervenants, policiers municipaux, ASVP, gardiens, puisse assurer sa mission dans les meilleures conditions et être parfaitement identifiés par la population.

De même, la politique d'installation de nouveaux équipements de vidéo-protection et l'extension du dispositif de vidéo-verbalisation se poursuivra pour assurer la tranquillité et la sécurité de l'espace public.

Par ailleurs, le renforcement de la collaboration entre la Police Municipale et la Police Nationale se poursuivra. Nous avons pu assister à une multiplication des opérations conjointes de sécurisation des espaces publics et d'intervention, ainsi que le contrôle des commerces en termes d'hygiène et de respect des règles administratives notamment.

La Ville continuera également à mettre l'accent sur la formation pour une action maîtrisée avec notamment la présence de deux moniteurs en maniement des armes ainsi que deux autres moniteurs en pratiques techniques professionnelles.

Cette politique active a permis déjà des améliorations sensibles. En effet, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont enregistré des baisses significatives. Ainsi, les violences physiques avec vol ou tentative de vol ont baissé de 33,5%, les cambriolages ont enregistré une baisse de 13% dont -50% pour les établissements commerciaux. Par ailleurs, les ventes de cigarettes à la sauvette ont diminué de 24% l'an dernier et le trafic de stupéfiants mis à mal par des prises record de 6,2 kilos de cannabis en 2024.

- Modernisation de l'Administration :

Mettre l'utilisateur au cœur de l'action municipale à travers une démarche continue et innovante :

La modernisation de l'administration municipale, en s'appuyant sur notre projet d'administration innovant, reste au cœur de nos priorités pour 2025. Dans un contexte où les attentes des citoyens évoluent rapidement, il est essentiel de maintenir un service public de qualité et accessible.

Cette année, le projet de modernisation s'articule autour des axes suivants :

En 2025, la Ville de Colombes continuera d'améliorer l'accessibilité des services publics. Un accent particulier sera mis sur la simplification des démarches administratives, notamment à travers l'extension de l'outil de gestion collaborative du courrier « Maarch » déployé à l'échelle de l'ensemble des services municipaux. L'objectif est de faciliter les échanges avec les usagers tout en garantissant une gestion optimale des demandes.

Une des actions majeures pour 2025 consiste à finaliser la refonte du site internet de la Ville. Ce site sera conçu pour répondre plus précisément aux besoins des habitants, avec des informations plus claires, des démarches simplifiées et une navigation optimisée. L'objectif est de rendre le service public encore plus accessible, en intégrant des outils de gestion des demandes en ligne, tout en améliorant la transparence des actions municipales.

En parallèle, la Ville continue de soutenir l'inclusion numérique à travers des dispositifs tels que les « France Services », les points d'accompagnement numériques ou encore l'expérimentation des points wifi publics. Les deux premiers services offrent un accompagnement personnalisé aux habitants en difficulté avec les outils numériques, afin de garantir à tous un accès équitable aux services publics dématérialisés.

Ainsi, dans cette logique d'inclusion et dans une perspective de ré-emploi, Colombes remet les ordinateurs et autres équipements déclassés à des habitants dans le besoin ou des associations notamment d'aide aux devoirs. De plus, la Ville s'inscrit dans le nouveau dispositif « numérique pour tous » promu par la Métropole de Grand Paris, suite au désengagement de l'État du dispositif de « pass numérique » dont l'efficacité était pourtant reconnue par tous les acteurs de l'inclusion.

La modernisation ne concerne pas uniquement l'extérieur, mais aussi le fonctionnement interne de l'administration. Des réflexions ont été menées et ont permis de dégager des axes d'amélioration en matière de simplification des procédures et de transversalité entre les services. Cette démarche permettra d'optimiser les coûts et de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Enfin, dans un contexte où la sécurité des données est un enjeu crucial, la Ville de Colombes mettra un accent particulier sur la cybersécurité. Des investissements seront réalisés pour sécuriser les échanges d'informations entre l'administration et les administrés, mais aussi pour garantir la confidentialité des données personnelles. Des actions de sensibilisation à la cybersécurité seront également menées auprès des agents pour renforcer la vigilance en interne.

Valorisation du personnel et amélioration des conditions de travail des agents municipaux :

Le capital humain reste la clé de la réussite d'une administration efficace et proche de ses usagers. En 2025, la Ville de Colombes renforce sa politique de valorisation des agents municipaux, dans la continuité de l'agenda social lancé en 2023, à travers des mesures ambitieuses et structurantes.

Le bien-être des agents municipaux est un levier essentiel pour offrir un service public de qualité et pour maintenir une administration performante.

L'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) sera au cœur des priorités. Le diagnostic sur la qualité de vie au travail au sein des services municipaux réalisé en fin d'année 2024 permettra de mettre en place des initiatives visant à garantir un environnement de travail sûr, notamment dans le cadre de la gestion des risques professionnels. Ces actions auront pour objectif de prévenir les risques, qu'ils soient physiques ou psychosociaux, grâce à des mesures concrètes telles que la prévention des troubles musculo-squelettiques et l'optimisation de l'ergonomie des espaces de travail. De manière innovante la Ville prévoit également l'acquisition d'exosquelettes pour réduire la fatigue musculaire des agents exerçant des tâches physiquement exigeantes. En parallèle, des formations seront organisées pour accompagner les agents dans la gestion du stress, tout en développant des programmes de prévention et de soutien dédiés à leur santé mentale.

La réforme de la politique de rémunération, amorcée en 2023 avec la mise en place du RIFSEEP, sera évaluée et ajustée afin de mieux reconnaître les responsabilités, les compétences et l'implication des agents municipaux. Ces ajustements, combinés aux efforts d'amélioration de la QVT, contribueront à renforcer l'attractivité de la ville et à stimuler la motivation ainsi que l'engagement des équipes.

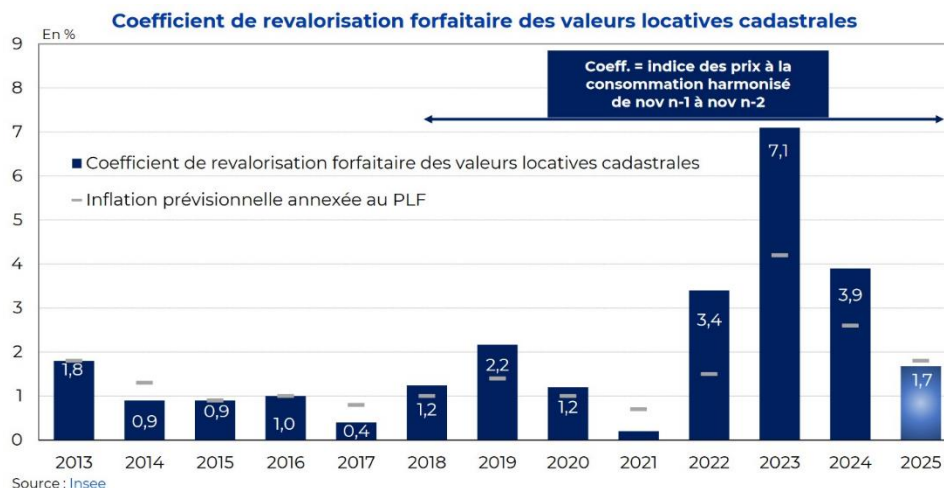
Dans une optique de valorisation des ressources humaines, un nouveau plan ambitieux de formation sera déployé. Celui-ci visera à favoriser l'évolution professionnelle des agents et leur adaptation aux transformations des métiers, avec une attention particulière portée à l'intégration de l'intelligence artificielle au service des nouvelles pratiques professionnelles.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche d'équilibre entre modernisation des services, amélioration du cadre de vie des habitants et management durable. En poursuivant les réformes engagées, en optimisant les ressources et en engageant des projets ambitieux, la Ville de Colombes entend renforcer son rôle de facilitateur du quotidien de ses habitants et de partenaires pour un avenir plus inclusif et respectueux de l'environnement.

1- Evolution des recettes de fonctionnement : Des anticipations difficiles dans un contexte économique et politique incertain

Les principales hypothèses retenues pour 2025 permettent d'espérer à ce stade des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 156 M€ d'euros (hors reprise de résultats), soit, par prudence, compte-tenu des annonces gouvernementales, à un niveau proche de l'estimation d'atterrissage 2024 (157 M€). Comme chaque année, la réception des notifications des différentes dotations permettra d'actualiser cette estimation. En effet, après 2 années de revalorisation conséquente des bases du foncier bâti, il est prévu une revalorisation de +1,7% en 2025 compte tenu de la baisse de l'inflation. De plus, la sortie probable du dispositif du FSRIF nous conduit cette année encore à envisager la moitié de la dotation.

Comme sur les exercices précédents, les impôts et taxes demeurent le premier poste de recettes. Comme indiqué plus haut, une revalorisation de 1,7% des bases fiscales a été décidée. Cette hausse, calculée en fonction de l'inflation est décidée au niveau national. Cette hausse nationale qui représente évidemment une charge pour le contribuable dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat ne permet pas à la ville de compenser la hausse des dépenses.



Il est rappelé que la Ville n'a pas modifié ses taux d'imposition qui demeurent stables et inférieurs à la moyenne de la strate. Pour mémoire, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 27,47 % contre 35,84% en moyenne pour les collectivités de même strate. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 22,10% contre 39,46% en moyenne pour les collectivités de même strate.

Ainsi, compte tenu de la baisse du FSRIF qui risque de passer de 2,7 M€ perçus en 2024 à 1,3 M€ en 2025 et de la taxe de séjour, qui a augmenté dans le contexte des J.O et de la taxe additionnelle reversée à Ile-de-France Mobilités, les impôts et taxes devraient se situer à hauteur de 116 M€ en 2025 proche de l'atterrissage estimé en 2024 (115 M€).

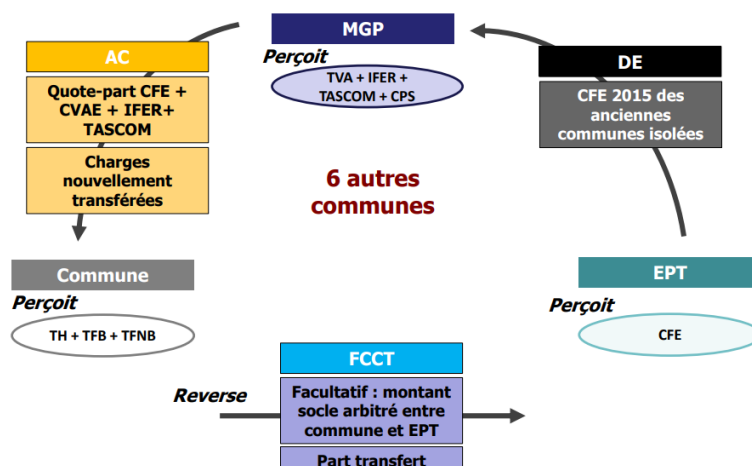
S'agissant des dotations et participations, elles sont estimées à ce stade à hauteur de 24M€ soit un niveau proche de l'atterrissage estimé en 2024 (25 M€). Comme chaque année, ce montant sera actualisé en Décision Modificative en fonction des notifications transmises par les services de l'Etat. Par prudence, et compte tenu de l'instabilité politique actuelle, les prévisions de la DGF 2024 de la Ville seront basées sur l'atterrissage 2024, soit 9,7 M€. Par ailleurs, compte-tenu de l'augmentation de sa population, la DGF de la Ville devrait évoluer positivement lors des prochains exercices. Le même principe est envisagé pour la DSU (3,8 M€) et la DNP (545 K€)

Par prudence, l'hypothèse envisagée pour les produits des services (divers redevances) est de 11 M€, soit un niveau proche de l'atterrissage estimé pour 2024 (10 M).

S'agissant des autres produits de gestion courante, ils sont estimés à ce stade à hauteur de 1,6 M€, soit une stabilisation par rapport aux prévisions du BP 2024. Les atténuations de charges sont envisagées à hauteur de 2M€, soit une stabilisation par rapport à l'atterrissage estimé de 2024 (2,2 M€). Les produits financiers devraient s'élever à environ 750 K€ contre 1,4 M€ attendus pour 2024, soit une baisse de moitié envisagée à ce stade.

Enfin, s'agissant des relations financières avec l'EPT, si le FCCT 2024 a été largement positif et en faveur de la ville, le solde sera déterminé, comme chaque année, en cours d'exercice en fonction de l'exécution du budget de l'EPT. Pour mémoire, à la suite de la CLECT du 6 novembre 2024, le reversement pour Colombes a représenté +2,1 M€. Ainsi, par prudence, un montant de 500K€ est envisagé à ce stade pour 2025.

Rappel des relations financières entre la Métropole du Grand Paris, l'EPT et les communes :



2- Evolution des dépenses de fonctionnement : des dépenses sous tension.

Les principales hypothèses envisagées pour 2025 permettent d'estimer des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 139 M€ d'euros (hors reprise de résultats), soit un niveau relativement supérieur aux estimations d'atterrissage 2024 (135 M€).

Les charges à caractère général, qui ont enregistré des hausses sensibles ces dernières années à cause des tensions inflationnistes, devraient être proches des 29 M€, contre 28,8 M€ attendus en 2024.

Les charges de personnel augmentent également, impactées par le GVT (Glissement vieillissement technicité) et des mesures de revalorisation nationale. Elles sont estimées à ce stade à hauteur de 79 M€ contre environ 78 M€ estimés pour 2024.

Les autres postes de dépenses restent relativement stables. Les autres charges de gestion courante devraient s'élever à 20 M€ soit un niveau supérieur à l'atterrissage estimé pour 2024 (17 M€). Les atténuations de produits devraient rester stables également à hauteur de 5,6 M€ comme l'estimation pour 2024. Enfin, les charges de la dette devraient augmenter dans un contexte de hausse des taux. 4,8 M€ envisagés en 2025 à ce stade contre 3,7 M€ en 2024.

3- Les recettes d'investissement :

Les principales hypothèses retenues pour 2025 permettent d'espérer des recettes réelles d'investissement de l'ordre de 100 M€.

Les recettes courantes attendues au titre de 2025, hors emprunts, se composent principalement des subventions et participations pour environ 8 M€, du FCTVA pour environ 7 M€, de la taxe d'aménagement pour 1,5 M€ et des amendes de police 250 K€.

L'emprunt théorique devrait se situer à hauteur de 30 M€ auxquels il faut ajouter 10 M€ de reports qui concernent des emprunts contractés en 2024 mais qui n'ont pas encore été mobilisés en totalité. Soit un total d'environ 40 M€. Ce montant demeure une estimation et sera réajusté, en décision modification en fonction de l'exécution des dépenses d'investissement qui dépend de l'avancement des travaux.

Il est à noter que le besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette serait de l'ordre de 27 M€, en tenant compte du remboursement en capital envisagé à au moins 13 M€ en 2025.

La systématisation et l'optimisation des recherches de financements externes seront renforcées, pour diminuer la part du financement Ville et ouvrir de nouvelles potentialités d'investissement. Les services mènent, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et l'EPT Boucle Nord de Seine, une veille active sur les appels à projets, les dispositifs de subventions et les aides conjoncturelles comme le fonds vert.

4- Les dépenses d'investissement : un programme ambitieux pour redonner à Colombes son attractivité

Pour 2025, la Ville envisage un programme d'investissement ambitieux. Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever à un niveau proche des 75 M€ (hors subventions des budgets annexes), dont 62 M€ de dépenses d'équipement (soit investissements hors remboursement du capital de la dette).

Parmi les principales opérations envisagées nous pouvons citer :

- Finalisation des travaux de la piscine, environ 9 M€ sont prévus pour 2025.
- Construction de deux terrains de padels semi-couverts ainsi que la construction d'une rampe PMR pour faciliter le cheminement PMR à l'extérieur du complexe sportif (560 K€).
- La réhabilitation du groupe scolaire Marcel Pagnol, 8,5 M€ prévus en 2025.
- La réhabilitation du groupe scolaire Langevin Wallon, 15 M€ prévus en 2025.
- Travaux de rénovation énergétique à l'école élémentaires Marcelin Berthelot pour 1,5 M€.
- Travaux d'aménagement et requalification paysagère du plateau sportif Léon Bourgeois pour 480 K€.
- 5 M€ dans le cadre du décret tertiaire pour la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 1000 m².
- 500 K€ pour des opérations de désimperméabilisation de l'espace.
- 600 K€ dans le cadre du projet « Ilot 26 » porté par Eco Urbain.
- Une enveloppe prévisionnelle de 3M€ pour des acquisitions foncières.
- 500 K€ pour l'extension de la Cour Jean Jacques Rousseau.

5- Les budgets annexes

La Ville dispose de deux budgets annexes, la Zone Artisanale Gabriel Péri et le Centre sportif du Pôle Lagravère.

- Le Budget annexe de la Zone artisanale Gabriel Péri :

Pour mémoire, la zone artisanale (Z.A) Gabriel Péri a été développée par la Ville pour soutenir l'activité économique et l'artisanat dans le tissu entrepreneurial de Colombes.

Comme chaque année ce budget prévoit essentiellement en dépenses :

- Le paiement des impôts et taxes foncières pour les terrains qu'elle occupe ;
- Le paiement des charges de cette zone ;
- Les frais de nettoyage ;
- L'entretien des dispositifs de sécurité globale

En recettes, ce budget enregistre la refacturation des charges et des loyers.

Pour 2025, les hypothèses envisagées permettent d'estimer à ce stade des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 45 K€ et des dépenses d'investissement d'environ 113 K€.

En recettes réelles de fonctionnement, 195 K€ sont envisagés. Comme tous les ans, la subvention versée par le budget de la Ville viendra équilibrer le budget annexe le cas échéant.

- Le budget annexe du Centre Sportif Municipal Pierre Lagravère :

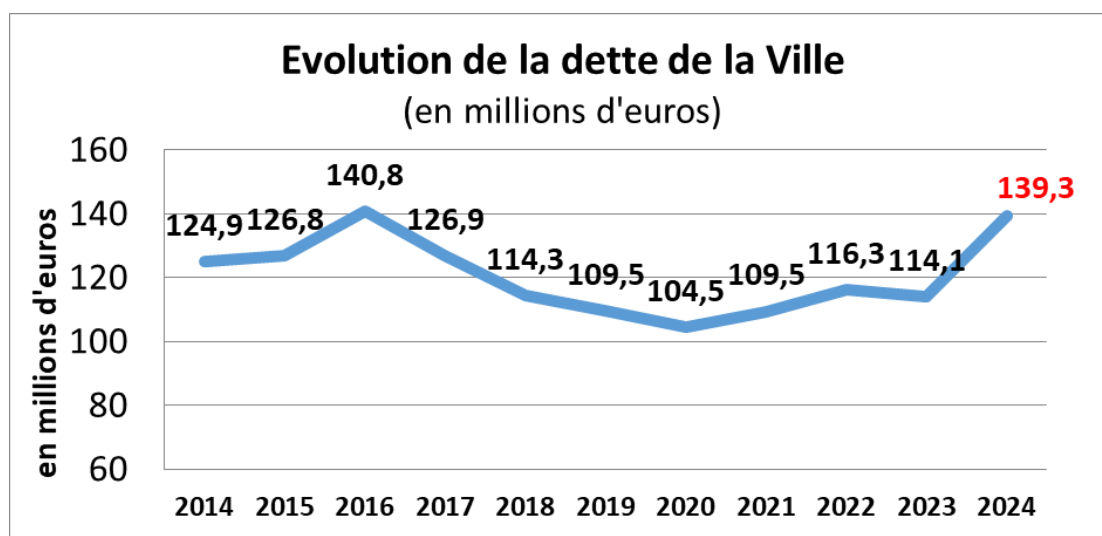
Historiquement, ce budget regroupait essentiellement les dépenses liées à la patinoire, à la piscine et aux terrains de tennis appartenant à la Ville et exploités par une structure associative.

Pour 2025, les principales hypothèses envisagées permettent d'estimer à ce stade des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 2 M€ ainsi que des dépenses réelles d'investissement d'environ 9 M€. Des recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 3,2 M€.

La subvention versée par le budget de la Ville viendra équilibrer ce budget.

Annexe 1 : Dette

Si en 2023, grâce à des efforts de gestion et à une gestion active et optimisée de la dette et de la trésorerie, la ville s'est désendettée à hauteur d'un peu plus de 2M€, en 2024, l'encours de la dette repart à la hausse compte tenu à un niveau d'investissement record qui devrait dépasser les 70 M€. En effet l'encours de la dette devrait se situer à hauteur de 139 M€ contre 114,1 en 2023.

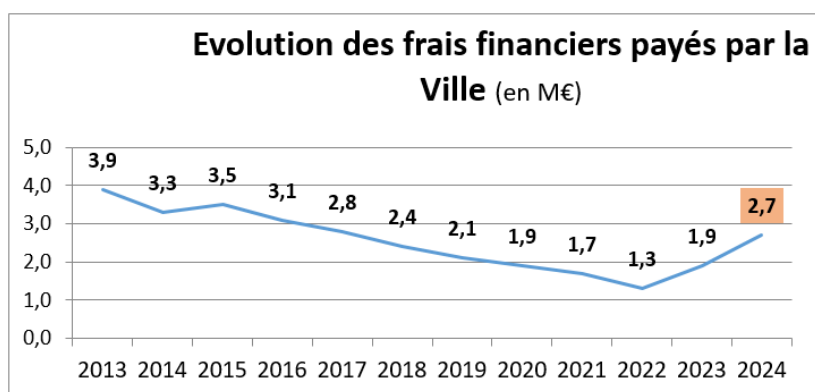


La Ville continue de mener une politique prudente et efficace de gestion de sa dette, lui permettant de maintenir ses frais financiers au niveau le plus bas possible.

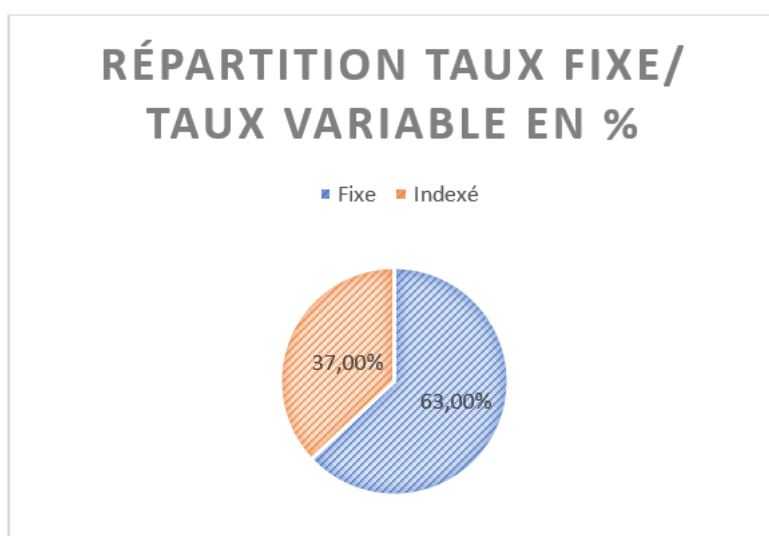
- La stratégie suivie par la Ville au cours des dernières années a été de privilégier l'option du taux fixe pour ses nouveaux emprunts, tout en conservant une stratégie visant à conserver une structure de dette équilibrée et diversifiée. Ainsi, deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2023 pour une enveloppe totale de 40 M€ à taux fixe (20 M€ à la Banque Postale et 20M€ à la Caisse d'Epargne). La Ville a fait le choix d'orienter sa stratégie d'endettement vers des produits à phase de mobilisation longue permettant une flexibilité et un ajustement au besoin réel de financement en fin d'exercice optimisant ainsi les frais financiers. Ces deux emprunts sont ainsi mobilisables sur 3 exercices (2023 ; 2024 et 2025). En 2024, 38 M€ ont été mobilisés, contre 12 M€ en 2023.

Ainsi la hausse de l'encours demeure maîtrisée au vue du niveau record des dépenses d'équipement en 2024 (plus de 70 M€) grâce au maintien d'un bon niveau d'autofinancement.

Des frais financiers en augmentation compte tenu de la hausse des taux et de l'encours :



Il est à noter qu'à ce jour, près des deux tiers de la dette est contractée à taux fixe.



Structure par index :

Indice	Capital restant dû	%
Taux Fixe	87 626 721,88	62,91%
€STR	30 000 000,00	21,54%
Euribor 3 mois	16 581 151,80	11,90%
Livret A	2 880 068,75	2,07%
Eonia/€str ajusté	2 105 263,14	1,51%
Livret Epargne Populaire	102 021,78	0,07%
Total	139 295 227,35	100,00%

Annexe 2 : Ressources Humaines

Les orientations de la politique R.H pour l'année 2025

La recherche nécessaire d'économie, dans un contexte national économique et politique particulièrement défavorable, passera en 2025 par une maîtrise accrue de la masse salariale.

Cela impliquera de prendre en compte la prévision de recettes en baisse ainsi que l'impact des mesures réglementaires qui entraîneront une hausse des charges liées aux dépenses de personnel.

Dans cette optique, seront d'abord détaillées les évolutions mécaniques et réglementaires qui s'imposeront au cadrage budgétaire, avant de chiffrer les projets et évolutions endogènes à la collectivité, résultant des arbitrages réalisés par la majorité municipale. Les décisions prises, en concertation avec les organisations représentatives du personnel, ont permis de mettre en lumière des enjeux majeurs autour desquels la majorité souhaite poursuivre ses projets en matière de ressources humaines :

- Poursuite du plan de dé-précarisation
- Poursuite de l'amélioration de la qualité de vie au travail
- Réponse aux attentes fortes de la population en matière d'accueil petite enfance

Il s'agira de continuer à porter une politique RH volontariste qui, pour rappel, se distingue par son engagement envers le développement professionnel et le bien-être de ses collaborateurs.

Cette approche proactive se manifeste également par des initiatives visant à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein des équipes, créant ainsi un environnement de travail respectueux et égalitaire. Par ailleurs, la Ville, à travers son projet d'administration innovant, s'efforce de maintenir une communication transparente et ouverte entre le comité de direction, les agents et les usagers, encourageant ainsi la participation et l'implication de chacun dans la vie organisationnelle.

Ces objectifs, ancrés dans la volonté d'optimiser le capital humain, contribueront à créer un cadre propice à l'épanouissement professionnel, renforçant ainsi la cohésion et la performance globale.

Retour sur l'année 2024

En ce qui concerne les éléments de la masse salariale de la Ville de Colombes (chapitre 12), il convient de rappeler que le montant initialement budgété au BP 2024 était de 78.1 M€, révisé par décision modificative en septembre 2024 à 78.35 M€. Finalement, l'atterrissage s'est établi à 78 M€ soit un réalisé de 99.48% par rapport au BP ce qui témoigne d'une gestion rigoureuse de la masse salariale.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'équivalent temps plein moyen (ETP)	1693,51	1737,84	1702,24 *	1671 *	1680 *

*Calculé en moyenne sur une année donnée

En 2024, des mesures réglementaires, telles que la revalorisation de 5 points d'indice, la hausse des cotisations CNRACL et l'augmentation du taux de mobilité, ont eu un impact considérable sur le budget de la masse salariale, entraînant une hausse d'environ 1 M€ par rapport à 2023.

Parallèlement des mesures endogènes ont enfin contribué à accroître le coût par agent, telles que le CIA, la revalorisation du forfait mobilité durable, la revalorisation et l'harmonisation de certaines fonctions (auxiliaires de puériculture ...), l'augmentation des indemnités de télétravail, l'extension à 5 jours du nombre de jours de CET payés. L'augmentation des vacances et des heures supplémentaires, en partie liées aux deux tours de scrutins (législatives anticipées) et aux JO, a également pesé sur le budget. Le surcoût total de ces mesures est estimé à 750 K€ en 2024 par rapport à 2023.

Ces mesures ont non seulement permis de renforcer l'attractivité de la Ville, mais conjuguées aux efforts de recrutement, elles ont conduit à un turnover positif sur l'ensemble de l'exercice, phénomène qui n'avait pas été observé depuis 2022.

Ainsi, en 2024, la ville compte en moyenne 1 680 équivalents temps plein, soit une hausse de 0,54 % par rapport à 2023. Cette augmentation des effectifs, associée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), impacte le budget RH pour un coût annuel global estimé à 750 K€, renforçant l'effort global de gestion de la masse salariale.

Perspectives 2025

Comme évoqué en introduction, l'année 2025 sera marquée un contexte budgétaire défavorable et par la nécessité de mise à place de mesures de maîtrise de la masse salariale.

Ainsi, nous pouvons d'ores-et-déjà identifier des mesures réglementaires qui impacteront le budget :

1. La revalorisation des cotisations CNRACL et hausse du taux de cotisation URSSAF Maladie : + 1M€
2. Les effets sur 2025 de la revalorisation du SMIC de 2% de novembre 2024 : + 112 K€
3. La poursuite de l'augmentation des coûts liés aux dispositifs forfaits mobilité durable, et monétisation du CET : Il est de fait constaté une augmentation constante de l'intérêt des agents pour ces mesures depuis leur mise en place. Concernant le CET, celles-ci sont renforcées par l'extension des cycles de travail à 39h pour les agents de catégorie A portant leur nombre de RTT à 23 : + 50 K€

Aux évolutions réglementaires s'ajoutent les évolutions dites « incompressibles ». En effet, chaque année, la masse salariale augmente mécaniquement en raison des avancements de grade et d'échelon, ce que l'on appelle le glissement vieillesse technicité (GVT). Le coût global du

GVT, désormais renforcé par la mise en place de mesures de déroulement de carrière pour les agents contractuels, sera de + 450 K€.

En ce qui concerne les projets, les recrutements engagés en cours d'année 2024, portés sur 2025, permettront à la Ville d'assurer de nouvelles actions, d'améliorer sa capacité à assurer un service public communal efficace, et de mettre en œuvre les projets sur lesquels la municipalité s'est engagée auprès des Colombiens. L'enveloppe budgétaire sera néanmoins contrainte à 500 K€ pour amortir en 2025, l'impact des recrutements déjà engagés en 2024 et envisagés pour 2025.

La Ville entend par ailleurs poursuivre son action en faveur de ses engagements ce qui se traduira en 2025, par la prise en régie directe d'une nouvelle crèche pour un coût de personnel en année pleine estimé à 480 K€, porté à 160 K€ en 2025 puisqu'elle devrait ouvrir au mois de septembre.

Dans ces conditions et plus que jamais, la masse salariale devra continuer de faire l'objet d'un pilotage infra-annuel fin et rigoureux.

D'autres mesures d'économies plus ciblées concerneront également le recours aux formations payantes des agents, la médecine préventive, le versement prévisionnel des indemnités de rupture conventionnelle, ainsi que, pour l'exemplarité, le montant des indemnités versées aux élus de la majorité (72 000€ sur une année pleine).

Au regard de l'ensemble des éléments présentés la masse salariale 2025 est évaluée par précaution à environ 79 M€ soit moins de 2 % par rapport au BP 2024.

Annexe 3 : Les AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiement)

AP n°23 « Fossés-Jean/Bouvières » :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2024				Nouvelle situation proposée 2025			
			< 2024	2024	2025	2026	< 2024	2024	2025	2026
sur AP		70 154 463,05	69 659 463,05	163 283,02		331 716,98	69 659 463,05	163 283,02	0	331 716,98

AP n°1201 « 32/34 avenue de l'Europe » :

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2024				Nouvelle situation proposée 2025			
			< 2024	2024	2025	2026	< 2024	2024	2025	2026
sur AP		3 660 228,70	3 534 167,34	0	126 061,36	0	3 534 167,34	0	0	126 061,36

AP n°1007 « Travaux d'accessibilité - travaux et espaces publics »

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2024				Nouvelle situation proposée 2025			
			< 2024	2024	2025	2026	< 2024	2024	2025	2026
sur AP		4 844 223,23	1 840 180,90	343 745,65	2 304 042,34	356 254,35	1 840 180,90	343 745,65	110 000,00	2 550 296,68

AP n°28 « Réfection des équipements sportifs du Parc Lagravère »

Opération	AP	Mt opération	Situation actuelle au 31.12.2024				Nouvelle situation proposée 2025			
			< 2024	2024	2025	2026	< 2024	2024	2025	2026
sur AP		39 785 115,93	17 528 115,93	13 197 815,29	2 950 184,71		17 528 115,93	12 625 616,63	9 109 000,00	522 383,37

D'autres APCP seront envisagées pour les opérations nouvelles.

